

Le révérend M. Jamieson fait les plus grands éloges de la direction de l'école, qui, de même que la bibliothèque, "ont été un véritable bienfait pour les prisonniers." Relativement au bien accompli par l'école l'aumônier constate que, depuis 1884 "il a été enseigné à pas moins de 76 Chinois et 36 Sauvages à lire et à écrire passablement en anglais, sans parler des prisonniers de diverses autres nationalités, qui ne savaient ni lire ni écrire à leur arrivée.

L'aumônier catholique félicite les détenus sous ses soins de leur conduite exemplaire à la chapelle. La preuve qu'ils portent la plus grande attention aux instructions qui leur sont données c'est que tous sans aucune exception, ont rempli le précepte de la communion pascalle et que plusieurs s'approchent fréquemment des sacrements.

Le chœur, sous la direction de M. Keary, le comptable et instituteur, "a fait de grands progrès."

L'aumônier catholique parle également dans les meilleurs termes de l'école et de la manière dont elle est administrée.

Il parle des inconvénients de célébrer les offices divins dans les deux chapelles en même temps à raison de leur proximité. Elles ne sont séparées que par un étroit passage.

Le médecin rapporte que les prisonniers ont joui d'une très bonne santé. Le nombre des malades à l'infirmerie a été extraordinairement petit. Il recommande de chauffer le pénitencier à l'eau chaude, ce que j'approuve.

L'instituteur dit que la présence moyenne à l'école, chaque jour, a été de 25, et il mentionne particulièrement le fait que les Sauvages et les Chinois ont montré leur désir d'apprendre.

Permettez-moi de vous renouveler l'assurance de ma très haute appréciation de vos bontés personnelles et officielles, et de vous remercier de la prompte et patiente attention que vous avez invariablement portée à tout ce qui concerne les pénitenciers, malgré vos nombreux soucis et difficiles fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. G. MOYLAN,

*Inspecteur des pénitenciers du Canada.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

DIVISION DES PÉNITENCIERS,

OTTAWA, 30 janvier 1892.